

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-199 du 30 Mai 1996

portant abrogation du Décret N°94-82 du 1er Avril 1994 portant Création et Organisation de l'Etat-Major Particulier du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°94-82 du 1er Avril 1994 portant création et organisation de l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Mai 1996

Ø E C R E T E

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N°94-82 du 1er Avril 1994 portant création et organisation de l'Etat-Major Particulier du Président de la République.

.../...

Article 2.- Le personnel militaire en service à l'Etat-Major Particulier du Président de la République est remis à la disposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 08 Mai 1996 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les  
Institutions,

*Adrien Hounbedji*

Maître Adrien HOUNBEDJI.-

Le Ministre délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de la Défense  
Nationale,

Le Ministre des Finances,

Sévérin ADJOVI.-

Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MF 2 MDN 4  
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-